

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le 19 mai 2016, à 19 heures, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. BARNIER, maire,
M. BOUTHÉON, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT adjoints,
M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme BRUYÈRE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RÉTIF, M. AKCAYIR, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme JUST, Mme ROURE, conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme ROVERA à Mme JACQUEMONT
M. COLLARD à Mme BONJOUR
M. GAWEL à M. PINEL
M. BOURGIN à M. GEYSSANT
Mme DI DOMENICO à Mme RETIF
Mme MESSAOUDI à M. ROCHETTE
M. MAISONNIAL à M. BARNIER (jusqu'à la question n°8)
M. MELOUX à M. VACHER

Membre absent :

M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 15 mars 2016 (majorité - 26 votes pour majorité municipale – 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon et 1 vote contre liste « le Chambon Gagnant »).

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 – Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de papier impression

Lors de sa séance du 27 janvier 2015, le conseil municipal a approuvé une convention constitutive de groupement de commandes entre le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine (SIVO), les communes de Saint-Ferréol-d'Aurore, le Chambon-Feugerolles, Çaloire,

Fraisses, Planfoy et le Centre communal d'action sociale du Chambon-Feugerolles en vue de mutualiser les commandes pour la fourniture de papier d'impression de type A4, A3 et autres.

Pour l'année 2016, le SIVO propose de poursuivre cette mutualisation des commandes en l'étendant aux petites fournitures de bureau.

Le conseil municipal approuve la modification de la convention constitutive de groupement de commandes entre le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine, les communes de Saint-Ferréol-d'Auroure, le Chambon-Feugerolles, Fraisses, Planfoy et le Centre communal d'action sociale du Chambon-Feugerolles, et autorise monsieur le maire à la signer (unanimité des suffrages exprimés)

2 – Solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire – Renouvellement de l'adhésion

Par délibération du 16 mai 2012, le conseil municipal a fait le choix d'adhérer à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention étant arrivée à échéance, le conseil municipal se prononce favorablement sur le renouvellement de l'adhésion au projet de dématérialisation des marchés publics proposé par le Département de la Loire (unanimité des suffrages exprimés)

3 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Afin de tenir compte des avancements de grade des agents prévus pour l'année 2016, le conseil municipal adapte le tableau des effectifs du personnel communal de la manière suivante à compter du 1^{er} janvier 2016 (unanimité des suffrages exprimés) :

	Ancienne situation	Nouvelle situation
REDACTEUR	5	4
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	2
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	13	11
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	6	7
AGENT DE MAITRISE	12	10
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	8	10
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	6	7
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	21	22
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	30 TC + 1 TNC (34/35^{ème})	25 TC + 1 TNC (34/35^{ème})

4 – Contrat d'objectifs avec le Centre Social Cré'actifs – Avenant n° 1 - Approbation

Un contrat d'objectifs avec le Centre social Cré'actifs a été approuvé par le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 juin 2015, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'en 2019. Ce contrat d'objectifs prévoit que le montant de la subvention accordée par la commune sera déterminé chaque année, par avenant, en fonction de l'évaluation des actions réalisées.

Le Centre social Cré'actifs a fourni à la commune le bilan et le compte de résultat certifiés de l'année antérieure, ainsi que le compte-rendu de l'Assemblée générale les ayant approuvés.

Aussi, le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au Contrat d'objectifs conclu avec le Centre social Cré'actifs et fixe le montant de la subvention pour l'année 2016 à 85 000 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant (unanimité des suffrages exprimés)

5 – Associations adhérentes à l’Office municipal des sports – Répartition de la subvention annuelle

Le conseil municipal approuve la répartition, entre les différentes associations sportives adhérentes à l’Office municipal des sports, de la subvention annuelle municipale de 29 000 €, allouée lors de sa séance du 15 mars 2016 (unanimité des suffrages exprimés).

Cette répartition s’établit comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION (en euros)
Foyer Laïc – section basket-ball *	2 478
Roue d’Or *	400
Association Sportive Algérienne *	4 298
Groupe Sportif Dervaux Chambon *	3 605
La Liberté*	2 378
Haltérophile Club	826
Club Nautique de l’Ondaine *	2 599
Arts Martiaux de l’Ondaine *	2 211
Boxe Française Savate	905
Tennis Club *	1 018
Réveil Chambonnaire – section tennis de table *	1 218
AS Mowgli	300
Union des Footballeurs	400
Twirling bâton	1 235
Vivacité	300
Gymnastique volontaire de Pontcharra	300
Réveil Chambonnaire – section sarbacane	300
Réveil Chambonnaire – section badminton	300
Foyer Laïc – section escalade	1 245
Foyer Laïc – section sarbacane	300
Les Pieds plats	400
Volley-club	300
AS Postiers	300
Athlétique Club Ondaine	984
Les Fous du Volant	400

* subvention incluse dans le contrat d’objectifs

6 – Allocations pour noces d’or et d’albâtre

Le conseil municipal décide d’accorder :

- une allocation communale de 150 € pour noces d’or à :

- M. et Mme Pierre BERTHOIX, mariés le 14 mai 1966 à Unieux,

- une allocation communale de 380 € pour noces d’albâtre à :

- M. et Mme Jean CASORLA, mariés le 16 juillet 1941 à Saint-Etienne.
(unanimité des suffrages exprimés)

7 – Dénomination d'une voie et d'un parc de stationnement - Approbation

Le conseil municipal dénomme la voie et le parc de stationnement desservant l'arrière de la Zac Thomas « Allée et Parc de stationnement des Roseaux » (unanimité des suffrages exprimés)

8 – Saison culturelle intercommunale « Cœur de saison » 2016/2017 – Convention avec le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine - Approbation

Afin de poursuivre l'action « Cœur de saison » et compte-tenu de l'intérêt présenté par l'opération, le conseil municipal approuve une convention avec le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine qui fixe la participation financière de la commune à 26 300 € pour la saison culturelle 2015/2016. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante (unanimité des suffrages exprimés)

9 – Mise en place de chantiers éducatifs – Convention avec le Département de la Loire et Relais Ondaine - Approbation

Le conseil municipal approuve la convention tripartite à conclure avec le Département de la Loire et Relais Ondaine pour la mise en place de chantiers éducatifs, sachant que la commune et le Département de la Loire s'engage à financer conjointement 405 heures, ce qui représente 3 240 € pour chacun des deux financeurs. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante (unanimité des suffrages exprimés)

10 – Programmation du Contrat de ville 2015/2020 – Subvention au Collectif Chômeurs

Dans le cadre du Contrat de ville, la commune soutient et développe des actions de proximité à destination des habitants issus des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, elle attribue des subventions aux associations pour la réalisation de leurs projets en direction des populations les plus en difficulté.

L'association « Collectif Chômeurs » met en œuvre, dans le cadre de la programmation 2016 de ce dispositif, une action d'insertion sociale professionnelle intitulée « Outiller et accompagner les personnes en recherche d'emploi »

Le conseil municipal décide d'accorder au Collectif Chômeurs une subvention de 4 000 € pour l'action susnommée (unanimité des suffrages exprimés)

Question posée par les élus de la liste « Réussir ensemble le Chambon »

- Est-il possible de connaître le programme d'installation de la fibre optique sur la commune ?

Monsieur FARA rappelle que le territoire de l'Ondaine est prioritaire dans le déploiement de la fibre optique. Financés par l'opérateur historique ORANGE, les travaux sont en cours de réalisation. Ainsi, 19 armoires de répartition optique vont être installées sur le territoire communal. À ce jour, le génie civil pour 12 de ces armoires a été réalisé et leur pose interviendra d'ici juin. Ces 12 implantations concernent les secteurs Est et Centre Ville et devraient permettre le raccordement de la fibre pour 4 000 abonnés potentiels d'ici la fin de l'année 2016. L'ensemble de la commune devrait être équipé courant 2017. Prochainement, une réunion publique d'informations avec l'opérateur sera organisée.

- Pouvez-vous nous informer sur l'avancement de la mise en place du conseil citoyen ?

Monsieur ROCHETTE rappelle que conformément aux directives de l'Etat, le Conseil Citoyen sera constitué avant la fin du mois de juin 2016.

En mars dernier, un article présentant les Conseils Citoyens et lançant un appel à candidature a été publié dans le bulletin municipal. Une mobilisation de terrain a ensuite été menée par les services municipaux afin d'expliquer aux habitants les Conseils Citoyens. Plusieurs candidatures ont été déposées et un tirage au sort, en présence des services de l'Etat sera organisé courant juin. Une formation dispensée par Saint Etienne Métropole sera proposée aux membres du Conseil Citoyen désignés au cours de ce tirage au sort.

Madame JUST s'étonne que le tirage au sort pour la désignation du collège des habitants porte exclusivement sur une liste de volontaires identifiés suite à un appel à candidature.

Monsieur ROCHETTE précise que les modalités de constitution du Conseil Citoyens ont été validées par les services de l'Etat et respectent les dispositions législatives et réglementaires relatives aux Conseils Citoyens. Le tirage au sort à partir de listes administratives (abonnés du service de l'eau, fichier électoral...) est « difficile » car les gens ne sont pas toujours intéressés. C'est la raison pour laquelle, en accord avec les services de l'Etat, les candidatures spontanées ont été privilégiées.

Madame JUST souhaite connaître les modalités de désignation des membres du collège des associations.

Monsieur ROCHETTE précise que comme pour le collège des habitants, les membres du collège associatif et acteurs locaux seront également désignés dans le cadre d'un tirage au sort.

- Après la construction de l'A45, la voie sera ouverte pour le COSE. Est-il possible d'avoir votre position sur ce sujet ?

Monsieur le maire indique tout d'abord qu'il n'a pas souhaité s'exprimer sur le projet de déviation du RD500 compte tenu de la mise en place d'une médiation à l'initiative du Conseil Départemental. Il s'étonne d'ailleurs de certaines prises de position pendant cette phase de médiation. Il rappelle que l'ensemble du Conseil Municipal, qui s'est prononcé à plusieurs reprises sur ce sujet, est opposé au projet de déviation du RD500.

En ce qui concerne la construction de l'A45, monsieur le maire se dit favorable à ce projet. Cette position est conforme à celle qu'il avait défendu à Saint Etienne Métropole, il y a trois ans.

La liaison actuelle entre Saint-Etienne et Lyon, assurée par l'A47, est saturée et, à certains égards, dangereuse. Par ailleurs, les études diligentées dans le cadre de ce projet révèlent que les solutions alternatives proposées, comme l'augmentation de la desserte ferroviaire entre les deux agglomérations ou la requalification de l'A47, s'avèrent particulièrement difficiles à mettre en œuvre.

Chacun peut comprendre les inquiétudes des opposants à ce projet. Néanmoins, les élus doivent pouvoir sereinement prendre les décisions qui s'imposent.

Pour ce qui est enfin du contournement ouest de Saint Etienne (COSE), monsieur le maire indique que ce projet n'est plus une priorité de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.
